Montpellier, le 20 novembre 2026

La répression de la mobilisation lycéenne est contraire aux droits des enfants et aux libertés publiques

En cette journée internationale des droits des enfants, nos organisations syndicales SUD éducation Hérault, ... ainsi que la FCPE de l'Hérault dénoncent la répression policière et administrative de la mobilisation lycéenne dans notre département.

Alors que les lycéennes et lycéens se mobilisent depuis un mois et demi pour défendre leur droit à l'éducation et leur droit à un avenir, aucune réponse politique réelle n'a été donnée à leurs revendications. En revanche, la réponse répressive a été immédiate.

Depuis le début du mois d'octobre, la police a été présente devant l'ensemble des lycées du département, faisant régulièrement usage de gaz lacrimogènes, procédant à des charges, des interpellations. A plusieurs reprises, des gardes à vue de mineurs, c'est-à-dire d'enfants, ont eu lieu dans notre département suite à leur participation à la mobilisation devant leur établissement scolaire. La préfecture de l'Hérault a publié des arrêtés interdisant tout rassemblement sur le parvis de plusieurs lycées de Béziers, Montpellier et Sète le 5 octobre 2026, puis de nouveau ce 20 novembre 2026.

Du côté de l'éducation nationale, les élèves mobilisés ont subi des menaces de conseils de discipline, d'exclusion ou encore d'avis défavorables sur parcoursup. Des exclusions temporaires de plusieurs jours ont été mises en place dans les lycées. Les élèves qui défendent le service public d'éducation se voient ainsi menacés concernant la poursuite de leur scolarité et de leurs études.

Le respect des droits des enfants exige :
- que les libertés fondamentales des lycéennes et lycéens soient garanties : liberté de réunion, d'expression et de manifestation
- que le droit des enfants à être protégés de toute violence soit également garanti
- qu'une réponse soit apportée aux revendications légitime des lycéennes et lycéens
- que l'usage de la force contre les blocages lycéens cesse immédiatement
- que les élèves ne subissent aucune sanction administrative pour leur participation à un rassemblement devant leur établissement scolaire.

Nous réitérons notre soutien à la mobilisation lycéenne et exprimons notre grande inquiétude face à la violence à laquelle les élèves, en grande partie mineurs, sont exposés. Le pouvoir politique ne peut pas user ainsi de la force contre des enfants sans menacer aussi bien les droits fondamentaux que le cadre démocratique.

Nos organisations exigent:
- l'arrêt de cette répression
- que le droit de manifester soit rétabli
- qu'il n'y ait aucune sanction ni poursuite à l'encontre des élèves mobilisés
- que leurs revendications soient satisfaites maintenant